



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
20 juillet 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Session annuelle de 2005**

6-9 septembre 2005, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour le Guyana (2006-2010)\***

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation . . . . .	1-9	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés . . . . .	10-14	3
III. Programme proposé. . . . .	15-21	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme. . . . .	22-24	6
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Guyana (2006-2010). . . . .		8

---

\* La présentation du rapport a été retardée par la nécessité de réunir les données les plus récentes à l'intention du Conseil d'administration.



## I. Analyse de la situation

1. Bien que possédant un énorme potentiel économique, le Guyana figure actuellement dans la catégorie des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Ces cinq dernières années, son économie n'a progressé que lentement au taux estimatif de 0,65 %<sup>1</sup>, tandis que son produit intérieur brut (PIB) par habitant atteignait à peine 857 dollars fin 2004<sup>2</sup>. Le PIB devrait tomber encore plus bas d'ici à la fin 2005 du fait des graves inondations de janvier, qui ont affecté 20 % de la population et dont les dégâts sont estimés à près de 60 % du PIB<sup>3</sup>.

2. Entre 1992 et 2000, la proportion de personnes vivant dans la pauvreté est tombée de 43 % à 35 %<sup>4</sup>. Aucune donnée plus récente n'est disponible en ce qui concerne la pauvreté et, faute d'expansion dynamique du PIB, il est peu probable que le niveau de pauvreté ait continué de baisser ces cinq dernières années. L'absence de séries chronologiques comparables et fiables handicape le suivi et l'évaluation des progrès dans le pays. Le Gouvernement guyanien a donc décidé de renforcer en priorité les capacités de collecte et de tenue de statistiques fiables.

3. Les données obtenues suite aux deux enquêtes du Bureau guyanien des statistiques révèlent que la croissance de l'économie n'a pas permis d'augmenter l'offre d'emplois. L'enquête de 2000 sur la population active situait à près de 45 % le taux d'inactivité de la population en âge de travailler. Un tel niveau d'inactivité économique risque d'accroître la vulnérabilité économique, surtout chez les femmes et les jeunes, ce qui pourrait contribuer à une augmentation de la criminalité et de la prévalence du VIH/sida et exacerber les tensions sociales aux dépens de la confiance et de la cohésion sociale dans la collectivité et entre les communautés.

4. Le Guyana connaît une forte émigration : en moyenne, près de 2 % de la population quitte le pays chaque année. Plus de 83 % des diplômés universitaires guyanais ont émigré pour prendre un emploi dans des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ou de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes. De plus, le recensement de 2002 a révélé que la croissance démographique est restée inchangée. Ainsi, l'émigration soutenue de cadres socioprofessionnels et d'entrepreneurs enregistrée depuis 20 ans compromet les efforts réalisés par le Gouvernement pour parvenir à une expansion économique stable et limite sa capacité de mettre en œuvre les programmes. Ces facteurs se conjuguent pour faire obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

5. Les investissements du secteur privé sont limités et l'aide publique au développement est en baisse depuis plusieurs années, malgré certains signes de reprise. Dans le cadre des efforts visant à mettre en place une politique de croissance économique fondée sur la création d'emplois dans tous les secteurs, deux lois – une relative aux investissements, l'autre aux petites entreprises – ont été adoptées en vue de stimuler les investissements, surtout dans les régions de

---

<sup>1</sup> Calculé d'après les chiffres annoncés dans les déclarations de politique budgétaire des années 2002 à 2005.

<sup>2</sup> Déclaration de politique budgétaire de 2005, accessible sur le site <[www.gina.gov.gy/publications.htm](http://www.gina.gov.gy/publications.htm)>.

<sup>3</sup> Ce rapport d'évaluation des dégâts causés par les inondations, établi par la CEPALC, est accessible à l'adresse <[http://www.undp.org/documents/guyana\\_flood\\_report.doc](http://www.undp.org/documents/guyana_flood_report.doc)>.

<sup>4</sup> Enquête sur le niveau de vie, 2000.

l'intérieur, où l'extrême pauvreté est supérieure à la moyenne nationale. En outre, de vastes réformes des finances publiques, notamment l'adoption de la loi d'organisation financière, de la loi budgétaire organique et la mise à l'étude au Parlement d'une fiscalité de la valeur ajoutée, renforceront encore le régime des investissements et pourraient encourager les investisseurs privés.

6. Les efforts réalisés pour intéresser les investisseurs étrangers n'ont guère eu de succès en raison du sentiment d'instabilité politique et sociale qui règne dans le pays. Il faudra plus que des lois et des règlements pour stimuler l'investissement privé. La création d'un climat propice à l'investissement exigera un environnement politique stable, une administration publique efficace, le maintien de l'ordre public et le règlement rapide des différends économiques et commerciaux. Malheureusement, l'instabilité politique persiste au Guyana, aggravée par la présence de foyers de criminalité organisée et d'action violente, ce qui aura des répercussions sur les investissements existants et futurs.

7. L'analyse figurant dans le projet de rapport 2005 sur la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté souligne l'importance de la stabilité politique, de la sécurité intérieure et de la fiabilité de l'infrastructure et des mécanismes de règlement des différends en tant que constituants essentiels de la confiance dans l'économie<sup>5</sup>.

8. Pour résumer, le Guyana est confronté à trois obstacles dans les efforts qu'il déploie pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement : i) la limitation des options et des interventions offertes à sa population; ii) sa culture politique dominante; et iii) sa vulnérabilité aux risques économiques, écologiques et sociaux. Les autres obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont notamment : la présence du VIH/sida; les inondations résultant des fortes pluies; la modification des accords sur le sucre avec l'Union européenne; la faiblesse des taux d'activité économique; et le chômage.

9. Très attentif à ces problèmes, le Gouvernement s'efforce de mitiger leurs répercussions dommageables. C'est ainsi que des améliorations ont été apportées aux secteurs de l'infrastructure, de l'éducation et de la santé. L'évolution récente de la situation indique également que l'investissement étranger direct devrait bientôt reprendre.

## II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés

10. Dans le domaine de la *gouvernance*, les principales interventions réalisées jusqu'ici par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont consisté à coordonner les apports des donateurs pour renforcer la Commission électorale, faciliter les réformes constitutionnelles, favoriser le dialogue politique et consolider la cohésion et la paix sociales, et à aider à élaborer les rapports nationaux à présenter en application des conventions relatives aux droits de l'homme. S'agissant de la *réduction de la pauvreté*, les interventions du PNUD ont consisté à appuyer la mise au point d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté<sup>6</sup> et notamment à coordonner l'appui des donateurs; à élaborer des rapports

<sup>5</sup> Les rapports sur la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté peuvent être consultés sur le site <[www.povertyreduction.gov.gy/](http://www.povertyreduction.gov.gy/)>.

<sup>6</sup> Ce document peut être consulté sur le site <[www.povertyreduction.gov.gy/](http://www.povertyreduction.gov.gy/)>.

sur la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en 2004 et en 2005; à établir un rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement<sup>7</sup>; à renforcer les capacités pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la stratégie pour la réduction de la pauvreté; et à lancer un projet pilote de partenariat entre secteur public et secteur privé. En matière *d'énergie et d'environnement*, le bureau local du PNUD a appuyé la sensibilisation de l'opinion aux préoccupations écologiques, à la gestion de l'environnement et à des projets pilotes pour la mise en valeur des énergies renouvelables dans les régions de l'intérieur. Il a également contribué au renforcement des capacités de suivi au niveau de la collectivité et à l'accroissement des apports de ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au Guyana.

11. Les évaluations du programme de coopération Gouvernement guyanien/PNUD ont permis de constater, compte tenu du montant des ressources financières et humaines disponibles et de la nécessité de se concentrer sur les résultats, que le bureau local du PNUD poursuit de trop nombreux objectifs. Le consensus est qu'il est important de focaliser plus précisément le programme et de poursuivre un plus petit nombre de buts. Le nouveau cycle de programmation au Guyana identifiera donc cinq ou six buts précis afin d'identifier l'impact du programme.

12. L'évaluation de la mise en œuvre des projets et programmes a révélé que les capacités nationales d'exécution sont extrêmement faibles. De ce fait, le bureau local du PNUD est souvent appelé à piloter la conception des projets – certes en collaboration avec le Gouvernement – ce qui mitige la prise en main du programme par le pays et le développement des capacités nationales. La valorisation des ressources humaines demeurant un défi majeur pour toute initiative de développement au Guyana, l'exécution de plusieurs projets en a été ralentie. Le Gouvernement et le bureau local du PNUD s'efforcent de veiller à ce que les postes offerts continuent d'intéresser les candidats guyaniens, d'où une révision progressive des traitements et la mise en place de nouvelles modalités.

13. Avec la réduction de l'aide publique au développement, de nombreuses tensions sont nées du changement de politique du PNUD lorsque celui-ci, cessant de contribuer directement aux projets, a donné la priorité aux services consultatifs pour l'élaboration des politiques. Le bureau local a également constaté qu'en concentrant son action sur les processus et politiques sensibles menés au niveau national, le PNUD avait intérêt à réduire sa visibilité (pour ne pas donner l'impression d'empiéter sur la souveraineté nationale) afin de préserver, dans la forme et dans les faits, la prise en main du programme par le pays.

14. Les autorités nationales sont conscientes de la nécessité de faire preuve d'un plus grand volontarisme dans l'exécution des projets et programmes appuyés par le PNUD, ainsi que de l'importance des mandats du PNUD comme déterminants de tout le processus.

---

<sup>7</sup> Le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour le Guyana peut être consulté sous la rubrique « Documents, Publications » sur le site <[www.povertyreduction.gov.gy/](http://www.povertyreduction.gov.gy/)>.

### III. Programme proposé

15. Le bilan commun de pays<sup>8</sup>, situant les obstacles au progrès du Guyana dans le contexte du développement humain, répartit ces défis en trois groupes : i) entraves au renforcement des capacités humaines (notamment en matière d'éducation, de santé, de conditions de vie et d'accès à l'eau salubre et à l'assainissement); ii) obstacles au renforcement des ressources humaines (démarginalisation individuelle et collective, stabilité politique et sociale); et iii) restrictions à l'ouverture de débouchés pour la population (formation professionnelle et recyclage; diversification de la production et mobilité sectorielle des travailleurs afin d'améliorer et d'entretenir l'expansion de l'économie et de l'emploi). Les résultats escomptés du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) suivent aussi cette logique et sont axés sur la réalisation des objectifs prioritaires nationaux suivants : a) éliminer la pauvreté en investissant dans les ressources humaines et dans le capital physique voulu; b) édifier un système inclusif de gouvernance fondé sur l'état de droit, dans lequel les citoyens et leurs organisations participent aux processus de décision qui influencent leur bien-être; et c) créer un cadre macroéconomique et une base économique durables propices à l'élimination de la pauvreté.

16. Le programme proposé est influencé par les priorités nationales, le PNUAD, les cadres constitutifs du plan de financement pluriannuel du PNUD, la Déclaration du Millénaire, les objectifs du Millénaire pour le développement et les avantages comparatifs propres au bureau local du PNUD. Il tente également de prendre en charge un certain nombre de thèmes multiculturels tels que les droits de l'homme, la prévention des conflits, la gestion des opérations en cas de catastrophe, la promotion de la femme et le VIH/sida.

17. En réponse aux principales questions posées dans l'analyse de la situation, le programme de pays identifie huit domaines d'action pour le plan de financement pluriannuel du PNUD : 1) réforme politique en faveur des pauvres pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; 2) initiatives locales de lutte contre la pauvreté, portant l'accent sur le rôle du secteur privé; 3) réforme de l'administration publique et lutte contre la corruption; 4) accès à des services énergétiques durables; 5) réalisation du développement durable grâce à un approvisionnement en énergies renouvelables et à une saine gestion de l'environnement; 6) consolidation de la cohésion et de la paix sociales; 7) atténuation des effets des catastrophes naturelles; et 8) planification du développement, mise en œuvre et VIH/sida.

18. L'accent continuera d'être porté sur : i) l'*infrastructure sociale* et la facilitation des activités communautaires pour les zones rurales, par exemple le projet en cours pour la mise en valeur des cœurs de palmier qui fait appel à la participation directe de groupes indigènes à des activités génératrices de revenus; ii) l'*acquisition de compétences pratiques* (mettant particulièrement l'accent sur les initiatives pour l'emploi des jeunes), la formation et l'accès aux technologies de base. Ces programmes se fonderont essentiellement sur des partenariats et des réseaux avec des petites et moyennes entreprises du secteur privé fonctionnant en dehors de l'agglomération urbaine. L'Initiative des entreprises pour les objectifs du

<sup>8</sup> Le bilan commun de pays peut être consulté sous la rubrique « Documents » sur le site <[www.sdn.org.gy/](http://www.sdn.org.gy/)>.

Millénaire pour le développement, lancée par le bureau local du PNUD avec l'appui du Gouvernement et du secteur privé, a renforcé le rôle de ce dernier dans le pays; et iii) *l'investissement dans les capacités de la jeunesse* par la création d'un climat propice au développement des compétences dans le cadre du Programme de cohésion sociale qui se poursuivra pendant tout le cycle à venir. Cet élément du programme vise à former 120 jeunes représentant 39 conseils démocratiques locaux de toutes les régions dans des domaines comme l'éducation civique, le leadership, les droits de l'homme, le règlement des conflits et l'élaboration et la rédaction de propositions de projet. De plus, cet élément vise à faire participer les jeunes à la formulation de projets et aux activités de mise en œuvre pour les phases ultérieures à la formation afin de contribuer à la cohésion sociale au niveau de la collectivité.

19. Le programme produira les résultats suivants : formulation participative du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté; intégration du VIH/sida dans les plans de développement; initiatives locales reproductibles pour la lutte contre la pauvreté; amélioration de l'accès aux énergies renouvelables en milieu rural; amélioration des capacités institutionnelles en matière de prévention des catastrophes et de relèvement; intégration de la gestion de l'environnement aux stratégies et aux plans nationaux; dotation des administrations centrales et locales en moyens pour la gestion de la diversité biologique; mise en place de cadres pour l'amélioration de la gouvernance du secteur public; consolidation de la cohésion et de la paix sociales.

20. Des mesures sont en cours d'adoption en vue de créer des synergies entre la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres programmes comme Empretec, qui vise essentiellement à promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles et des compétences pour le développement du secteur privé. D'intenses efforts et d'importantes ressources sont consacrés au renforcement des systèmes nationaux de statistiques et de leurs bases de données. L'édification d'une solide base pour l'action en faveur des droits de l'homme et la promotion de la femme sera l'objet d'une attention particulière. Comme le prévoit la modalité de programmation commune, les résultats attendus du programme de pays seront poursuivis en conjonction avec les programmes des autres organismes du système des Nations Unies.

21. Les résultats attendus des interventions du PNUD dans les domaines dont il est question ci-dessus devraient améliorer les chances du Guyana de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Cette approche est conçue pour promouvoir le développement en renforçant les capacités d'élaboration de politiques fondées sur des observations factuelles; en améliorant le suivi et l'évaluation, et donc la planification stratégique et sa mise en œuvre, au niveau national comme à l'échelon régional; en favorisant la mise au point de systèmes et d'institutions pour la gouvernance; en faisant participer plus largement la population à l'orientation du développement; et en améliorant les capacités d'intervention en cas de catastrophes.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

22. La modalité d'exécution nationale devrait présider aux activités du cycle de programmation 2006-2010. Le Ministère des finances assurera la coordination des activités appuyées par le PNUD avec celles du Gouvernement national et des autres partenaires du développement. Le Ministère devrait aussi procurer au PNUD les

informations nécessaires pour éviter les doubles emplois et les redondances et pour faciliter le déploiement catalytique des ressources mises à disposition par l'intermédiaire du PNUD. Une large concertation assurera que la conception et l'exécution des projets sont effectivement prises en main par le pays.

23. Chaque agent désigné pour l'exécution nationale d'un projet recevra des avances de ressources conformément à un plan de travail annuel préétabli. Les gestionnaires de projet établiront des rapports trimestriels d'avancement qui seront soumis pour analyse au bureau local du PNUD. Les progrès réalisés feront l'objet d'examen réguliers visant à déterminer l'adéquation des allocations et la faisabilité des projets. Le Rapport annuel axé sur les résultats et l'examen annuel du Plan d'action du programme de pays seront établis à la fin de chaque année afin de faire le point des résultats obtenus par rapport aux objectifs du plan de financement pluriannuel du PNUD.

24. Le suivi du programme de pays sera assuré à plusieurs niveaux. Au niveau le plus élevé, le rendement sera évalué par référence au PNUAD et aux objectifs du Millénaire pour le développement au moyen des indicateurs de progrès convenus. Au niveau secondaire, le suivi sera axé sur la réalisation du cadre de résultats stratégiques et emploiera les indicateurs de réalisations sélectionnés; au niveau opérationnel, le personnel de projet mesurera les progrès accomplis par référence aux intrants et aux extrants du plan de travail annuel. Les conclusions du suivi et des exercices périodiques d'examen et d'évaluation seront présentées dans le Rapport annuel axé sur les résultats, dans l'examen à mi-parcours du PNUAD et dans les évaluations de résultats.

## Annexe : Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Guyana (2006-2010)

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Montant des ressources par objectif (dollars É.-U.)</i>
<b>Troisième résultat escompté du PNUAD : Réduire la pauvreté de 28 % en stimulant l'expansion de l'économie et de l'emploi</b>				
Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et réduire la pauvreté humaine.	<p>Élaboration de la stratégie et du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté afin d'assurer la participation de la société civile à la formulation des politiques et à la programmation.</p> <p>Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté élaboré en tenant compte de ses couplages manifestes avec le développement humain et les objectifs du Millénaire pour le développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion de données économiques et sociales essentielles.</li> <li>– Mise au point de systèmes pour assurer un retour d'informations de la société civile au sujet du cadre des politiques et de la programmation.</li> </ul>	<p>Le Document 2006 de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les rapports périodiques ultérieurs prennent en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Un rôle institutionnalisé pour la société civile dans l'élaboration des politiques, la programmation, le suivi et l'évaluation;</li> <li>– Des objectifs chiffrés et des indicateurs spécifiques pour les objectifs du Millénaire pour le développement.</li> </ul>	<p>Ressources ordinaires : 1 000 000</p> <p>Autres ressources : 1 350 000</p>
Répondre au VIH/sida.	<p>Large réponse multisectorielle et à plusieurs niveaux intégrant le VIH/sida aux plans nationaux de développement et aux principaux secteurs et ministères.</p> <p>Initiative(s) locale(s) reproductible(s) de lutte contre la pauvreté liée(s) aux réformes de politiques entreprises.</p> <p>Les stratégies de développement communautaire et régional tiendront compte des politiques nationales, sectorielles et commerciales internationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Plaidoyer et appui en faveur de la formulation d'un plan stratégique national concernant le VIH/sida.</li> <li>– Dons importants pour organiser à l'échelle nationale une réponse à l'épidémie de VIH/sida.</li> <li>– Renforcement des capacités techniques pour la gestion et la coordination de l'aide des donateurs.</li> <li>– Constitution de capacités d'élaboration de stratégies de lutte décentralisée contre la pauvreté.</li> <li>– Constitution de capacités de création d'emplois aux niveaux communautaire, régional et local.</li> <li>– Constitution de capacités institutionnelles de commercialisation des produits</li> </ul>	<p>Incorporation au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux plans sectoriels de plans d'action spécifiques concernant le VIH/sida.</p> <p>Instruments essentiels de planification décentralisée (notamment le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté) pour trois régions et communautés, y compris l'élaboration d'initiatives localisées de lutte contre la pauvreté.</p>	<p>Ressources ordinaires : 172 000</p> <p>Autres ressources : 500 000</p> <p>Ressources ordinaires : 370 000</p> <p>Autres ressources : 1 641 000</p>

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Montant des ressources par objectif (dollars É.-U.)</i>
		<p>locaux sur les marchés internationaux.</p> <p>– Constitution de capacités dans le secteur privé pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris la participation à des partenariats pour le développement.</p>		
<b>Troisième et premier résultats escomptés du PNUAD</b> : Accroître d'au moins 10 % la proportion de Guyaniens ayant accès à des services de qualité en matière d'éducation, de santé, d'eau et d'assainissement et de logement et capacités accrues de maximiser les débouchés disponibles				
Énergie et environnement, développement durable et prévention des crises et relèvement (y compris la réduction des effets des catastrophes naturelles).	Accès accru aux services énergétiques, à l'électricité ou à des combustibles « propres » en milieu rural.	<p>– Constitution de capacités pour l'emploi d'énergies renouvelables dans deux collectivités rurales pilotes.</p> <p>– Enseignements tirés de l'introduction d'énergies renouvelables dans les communautés de l'intérieur.</p>	Deux villages amérindiens ont accès à des énergies renouvelables.	<p>Ressources ordinaires : 190 000</p> <p>Autres ressources : 1 050 000</p>
	Valeur de la diversité biologique prise en compte dans la planification nationale.	– Données relatives aux capacités nécessaires pour gérer l'environnement et les ressources naturelles.	Les politiques et indicateurs relatifs à la diversité biologique sont incorporés aux instruments essentiels de la planification nationale (Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, plans sectoriels, etc.) aux niveaux national et décentralisé.	
	Administrations centrales et locales dotées de moyens pour la gestion de la diversité biologique et de l'écosystème.	– Renforcement des capacités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles à l'intention de 12 collectivités, des ministères compétents, de l'Agence pour la protection de l'environnement et des autres organismes chargés des ressources naturelles.		
	Développement de l'expertise nationale et locale au niveau sectoriel dans les domaines de la planification et de l'atténuation des risques et des vulnérabilités en portant l'accent sur la promotion de la femme.	– Renforcement des capacités de réduction et de gestion des risques écologiques, à l'intention du Commissariat à la défense civile et d'autres organismes nationaux compétents.	Nombre d'agents formés aux niveaux de l'administration centrale et des collectivités.	<p>Ressources ordinaires : 69 000</p> <p>Autres ressources : 131 000</p>

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Montant des ressources par objectif (dollars É.-U.)</i>
		– Renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe naturelle à l'intention de cinq collectivités et des organismes nationaux compétents.		
<b>Deuxième résultat escompté du PNUAD : Démarginalisation individuelle et collective, renforcement des institutions, mesures constitutionnelles d'accompagnement et mise en place d'un cadre pour l'exercice des droits de l'homme</b>				
Favoriser la gouvernance démocratique, la prévention des crises et le relèvement.	Établissement de cadres institutionnels, juridiques et politiques pour promouvoir et mettre en œuvre l'obligation redditionnelle, la transparence et l'intégrité dans la fonction publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Tenue d'élections dans le respect des normes internationales.</li> <li>– Renforcement des capacités du Gouvernement pour la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit.</li> <li>– Amélioration de l'accessibilité et de la qualité de la justice.</li> <li>– Renforcement des capacités nationales de mettre en œuvre les droits de l'homme grâce à l'activation des commissions constitutionnelles compétentes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objections soulevées par les partis politiques dans le cadre du processus électoral.</li> <li>Nombre d'agents formés dans le domaine des ressources humaines.</li> <li>Réduction des délais d'instruction judiciaire.</li> </ul>	Ressources ordinaires : 100 000  Autres ressources : 4 328 000
	Approches pour la consolidation de la cohésion et de la paix sociales incorporées aux plans nationaux de développement et intégrés aux programmes conçus et mis en œuvre au niveau national et à l'échelon local. Promotion des droits de l'homme dûment prise en compte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement des capacités des institutions, des organisations de la société civile et des partis politiques en matière de consolidation de la cohésion et de la paix sociales.</li> <li>– Renforcement du dialogue politique et de l'inclusion dans la gouvernance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La consolidation de la cohésion et de la paix sociales sont incorporées aux instruments essentiels de la planification nationale.</li> <li>Nombre de programmes de formation organisés dans les domaines de la consolidation de la cohésion et de la paix sociales.</li> </ul>	<b>Total (y compris le montant estimatif du report) :</b>  <b>Ressources ordinaires :</b> 1 901 000  <b>Autres ressources :</b> 9 000 000